

Déclaration du SE-Unsa de l'Oise à la CAPD du 16 octobre 2019.

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD,

Nous aurions pu commencer notre déclaration par : « *Elle s'appelait Christine* » comme nous aurions pu le faire l'an dernier avec Jean...

C'est dans ce contexte d'une rare intensité que se tient cette CAPD... Impossible donc de ne pas dire un mot des événements tragiques qui ont touché notre profession dernièrement. Le suicide d'une directrice d'école, trois semaines seulement après la rentrée, a fait l'effet d'un électrochoc. Pas seulement auprès des directrices et directeurs d'écoles qui auraient pourtant pu se sentir les premiers concernés, mais auprès de la profession tout entière et même au-delà.

Le Ministre, en Comité Technique Ministériel, a annoncé des mesures pour la direction d'école dont la création d'un groupe permanent de consultation des directrices et directeurs d'écoles à l'échelon départemental.

Pour le SE-Unsa, cela ne suffit pas !

Il faut prendre des mesures d'urgence avec :

- l'octroi de temps de décharge supplémentaire avant et après les vacances d'octobre pour permettre aux directrices et directeurs de ne pas supporter le poids des tâches qui ils n'ont eu le temps de réaliser jusque-là ;
- le report des tâches administratives non essentielles au fonctionnement de l'école ;
- la tenue de réunions de directeurs sur le temps de classe dès le mois de novembre afin de leur permettre de sortir de l'isolement en partageant les problématiques qu'ils rencontrent et de consolider ensemble certaines réponses.

Si le sujet de la direction d'école est un sujet national, des décisions locales peuvent impacter de manière forte le quotidien de nos collègues. À ce titre, le SE-Unsa vous demande la mise en place, dès le retour des vacances d'automne, d'un premier groupe de travail départemental afin de faire le point sur l'existant, de planifier la mise en œuvre des mesures nécessaires et d'apporter des réponses concrètes au quotidien de plus en plus complexe de nos collègues.

Notre métier serait, selon l'expression, « le plus beau du monde » ... mais il est devenu trop exigeant, extrêmement chronophage et surtout usant ...

Adjoints ou directeurs, notre responsabilité est lourde, ... parfois trop :

- Si un enfant est en échec... c'est notre faute ;
- S'il est tombé dans la cour ...c'est (aussi) encore de notre faute ;
- S'il ne mange pas bien à la cantine c'est sans doute de notre faute aussi ;
- S'il tape son camarade, ... c'est également notre faute ;
- S'il est fatigué... c'est forcément notre faute ;
- S'il semble hyperactif ...c'est toujours notre faute.
- Et ... S'il ne se tient pas correctement c'est évidemment notre faute... Parce qu'à la maison tout se passe bien !

Le temps devant nos élèves, aussi motivant soit-il, n'efface pas les heures interminables de préparations, corrections, formations, conseils en tout genre, réunions avec des parents qui dépassent largement les 1607 heures annuelles.

Toute cette situation serait plus facilement supportable si les enseignants étaient véritablement soutenus ou même tout simplement reconnus à leur juste valeur. Il ne s'agit pas cette fois que d'une simple métaphore pécuniaire...

L'ordre du jour de cette CAPD concerne la formation pour l'année scolaire à venir. Le Plan Départemental de Formation propose cette année encore beaucoup de stages à destination d'un public ciblé, et qui de plus en plus se dérouleront hors temps de classe.

Pour le SE-Unsa, lorsque les formations sont effectuées dans le cadre de l'institution, elles doivent être prises en charge par l'employeur et se passer sur le temps de service. La formation est bien au service du développement professionnel, elle ne peut donc venir déséquilibrer l'articulation des temps entre vie professionnelle et vie personnelle.

Concernant la formation de proximité :

Le contenu des 18h obligatoires d'animations pédagogiques s'institutionnalise à nouveau en cette rentrée. Ainsi, les enseignant.e.s de notre département auraient toutes et tous les mêmes besoins, déterminés, sans qu'il n'y ait plus aucun choix possible ... ? Quelle est, aujourd'hui, la marge d'initiative personnelle pour se former dans le cadre des obligations réglementaires de service ?

Merci de votre attention.

SECTION SE-Unsa de l'OISE

*RUE J.B. BAILLIÈRE - BP 20531 - 60005 BEAUVAIS CEDEX
Tél. 03 44 48 31 29 - Fax. 03 44 48 99 24*
